

*Département du Bas-Rhin  
Arrondissement Chef-lieu*

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**1. Choix d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Mme INGWILLER Marie-Rose

**2. Lecture et signature du précédent procès-verbal**

Après lecture, le procès-verbal du 3 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme :

Le Maire : Bernard INGWILLER

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

### **3. Travaux complémentaires au presbytère**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors des travaux de rénovation intérieure du presbytère, il a fallu procéder à quelques petits travaux supplémentaires, non prévus au devis initial.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y avait lieu de procéder aux menus travaux qui se sont avérés nécessaires au cours des travaux de rénovation intérieure et qu'il n'y avait pas lieu d'interrompre le chantier,

Et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les dépassements de factures comme suit :

- Travaux de peinture : + 849,88 € TTC, soit 23 262,82 € TTC au total
- Travaux de carrelage : + 1 024,26 € TTC, soit 5 70397 € TTC

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de 2011.

- DECIDE de faire poser un portail à l'entrée de la cour du presbytère, afin de garantir le caractère privé de cette propriété.

- DEMANDE au Maire de faire établir les devis nécessaires.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

#### **4. Rénovation extérieure de l'église**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder à la rénovation extérieure de l'église, afin d'éviter la détérioration de cet édifice.

Les travaux urgents sont précisés comme suit :

Mise en place d'un échafaudage, lavage à haute pression, mise en peinture, fourniture et pose de larmiers, mise en place d'un système anti-pigeons, remplacement des gouttières.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation extérieure de l'église,

et après en avoir délibéré :

- DECIDE de procéder aux travaux de rénovation extérieure de l'église
- DEMANDE au Maire de faire établir les devis nécessaires
- SOLLICITERA, le moment venu, une subvention auprès du Département.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Convocation du 22 août 2011

## **5. Location du presbytère**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation intérieure du presbytère ont pris du retard, décalant ainsi d'un mois la date d'occupation de ce bâtiment par le locataire prévu.

Il y a donc lieu de revoir les modalités prévues dans la délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2011.

Il leur rappelle que le presbytère est vacant depuis 2007 et que des travaux de rénovation sont actuellement en cours ; il leur signale qu'il serait judicieux de louer ce bâtiment afin d'en éviter la détérioration ; de même, le produit de la location viendrait compenser les frais engendrés par la rénovation.

Le Conseil Municipal,

- considérant la vacance du presbytère depuis 2007
- considérant qu'il y a lieu de ne pas laisser le presbytère se détériorer par le seul fait de son inoccupation,
- vu les travaux de rénovation entrepris sur ce bâtiment durant l'été 2011 et après en avoir délibéré :
- **décide** de louer le presbytère, le bâtiment annexe, la cour et le jardin attenants à Monsieur Gérard KOCH, à compter du 1<sup>er</sup> août 2011
- **fixe** le loyer comme suit :
  - 700 € par mois pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2012
  - 800 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 comme convenu avec le locataire
- **dit** qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, le loyer sera indexé sur l'Indice de Référence des Loyers. L'indice à prendre en compte sera le dernier publié par l'INSEE.
- **fixe** à 700 € le montant de la caution à déposer à la Trésorerie de HOCHFELDEN
- **dit** que les charges afférentes à ce bâtiment devront être réglées par le locataire
- **dit** qu'outre le loyer, le locataire devra s'acquitter, le cas échéant, du droit de bail et autres droits selon les dispositions en vigueur
- **autorise** le Maire à signer le contrat de bail à passer entre M. Gérard KOCH et la Commune
- **dit** que la délibération du 3 juin 2011 portant sur le même sujet est annulée.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire : Bernard INGWILLER

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**6. Eclairage public : Etalement du paiement des arriérés de facturation**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à un problème de comptage de l'énergie électrique de l'éclairage public sur la période de 2008 à 2011, ES Energie Strasbourg a facturé des arriérés d'un montant de 7 955.35 € HT.

Le Maire a signalé à ES Energie qu'il n'était pas possible de payer cette somme en une seule fois, étant donné :

- que les crédits nécessaires pour le paiement de ces arriérés n'étaient pas prévus au Budget 2011,
- qu'il ne pouvait trouver les recettes supplémentaires nécessaires en 2011, vu le programme des travaux d'ores et déjà engagé,
- que l'erreur, en l'occurrence l'oubli de facturation, était imputable à ES Energie et non à la Commune.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a eu rendez-vous avec ES Energie afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux partis.

Il donne lecture au Conseil Municipal de la proposition du 10 août 2011 proposée par ES Energie Strasbourg qui prévoit une réduction d'environ de 50 % des arriérés dus et un étalonnage du paiement sur une période de 24 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** les propositions présentées par ES Energie Strasbourg,
- **prévoit** que le solde de 4 000 € HT sera prélevé sur une période de 23 mois, à raison de 166 € HT par mois et 182 € HT le 24<sup>e</sup> mois. Cette mensualisation s'ajoutera à la facturation des contrats en vigueur.
- **autorise** le Maire à signer le susdit courrier avec la mention « lu et approuvé ».
- **décide** de modifier le Budget Primitif 2011 comme suit :  
Article 60612 : Energie-Electricité : + 2 000 € Article 752 : Revenu des immeubles : + 2 000 €

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**7. Transfert de la compétence relative à la création de zones de développement éolien (ZDE)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'énergie éolienne est une des priorités actuelles en matière de production énergétique et s'inscrit dans la politique de développement durable et raisonné soutenue par les pouvoirs publics. Il souligne qu'une épreuve d'approche laisse penser que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn présente des caractéristiques favorables à l'installation d'éoliennes. Cette pré-étude demande cependant des investigations complémentaires afin de pouvoir proposer, le cas échéant, au Préfet la création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE).

La mise en œuvre de ce dossier ne peut être portée que par une structure intercommunale qui devra disposer de la compétence requise.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn, par délibération de son assemblée en date du 7 juillet 2011 souhaite disposer de cette compétence afin de réaliser une étude de faisabilité de ZDE sur son territoire. L'engagement de ce dossier nécessite donc une modification statutaire pour que la Communauté de Communes exerce la compétence facultative suivante :

**« Réalisation et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien sur le territoire intercommunal »**

Il demande en conséquence aux élus de se prononcer sur cette prise de compétence par la Communauté de Communes conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'article 10-1 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité introduit par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
  - Considérant la circulaire du 19 juillet 2006 prévoyant la possibilité pour des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalisation propre de proposer des ZDE ;
  - Considérant que, en application de ces textes, seuls les projets éoliens implantés dans les ZDE pourront bénéficier, à compter du 15 juillet 2007, du tarif d'obligation d'achat propre à l'énergie éolienne ;
  - Considérant enfin la nécessité de maîtriser le développement des projets éoliens sur le territoire intercommunal ;
- et après en avoir discuté,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « EOLIENNE » à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;
- **APPROUVE** la modification des statuts comme suit :  
Article 1 - compétence obligatoire : développement économique  
« Réalisation et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien sur le territoire intercommunal »
- **DEMANDE** à M. le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**8. Collecte sélective : validation de la liste des détenteurs de nouveaux bacs à ordures ménagères de 140 litres**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la mise en œuvre de la collecte incitative et du tri des déchets au niveau du territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, de nouveaux bacs de 140 L ont été mis à disposition des habitants de chaque commune. Il leur soumet la liste des détenteurs domiciliés à Grassendorf et possédant désormais un nouveau bac, fournie par la CCPZ. Cette liste est destinée à assurer la facturation correcte de la redevance à chaque foyer.

Après y avoir apporté les corrections nécessaires, le Maire présente la liste aux élus de la commune.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des noms et adresses figurant sur la liste,
- considérant qu'il y a lieu de comptabiliser 2 logements au n° 20 rue Principale étant donné que 2 logements figurent bien au rôle d'imposition à la Taxe d'Habitation.
  
- **VALIDE** la liste des redevables ainsi présentée.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011  
et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER



**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**9. Acquisition de terrain rue de la Montée : choix d'un géomètre et fixation du prix d'achat**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une nouvelle construction Rue de la Montée, il y a lieu d'acquérir une bande de terrain de 1 ml de large, afin de conférer une largeur suffisante à la Rue de la Montée et au chemin rural la prolongeant.

Il présente les devis pour l'établissement du procès-verbal d'arpentage présentés par divers géomètres. Il leur signale qu'il y a également lieu de fixer le prix d'acquisition de la nouvelle parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré :

- considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une bande de terrain Rue de la Montée afin de conférer à cette voie communale une largeur suffisante pour garantir la sécurité des divers usagers et après examen des devis de géomètres,

- **DECIDE** de confier les travaux d'arpentage au cabinet de géomètres Pierre-André BAUR de Haguenau pour un montant total de **824,74 € TTC**
- **DEMANDE** au Maire de consulter le service des Domaines pour faire évaluer le prix du terrain à acquérir
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

*Département du Bas-Rhin  
Arrondissement Chef-lieu*

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**10. Rapport annuel 2010 du SDEA sur l'eau potable**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 sur l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Les membres du Conseil Municipal,

- prennent acte du rapport 2010 du SDEA sur l'eau potable qui n'appelle pas d'observation particulière de leur part.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

*Département du Bas-Rhin  
Arrondissement Chef-lieu*

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**11. Rapport annuel 2010 du SMITOM de Haguenau-Saverne**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 du SMITOM de Haguenau-Saverne.

Les membres du Conseil Municipal,

- prennent acte du rapport 2010 du SMITOM de Haguenau-Saverne qui n'appelle pas d'observation particulière de leur part.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

*Département du Bas-Rhin  
Arrondissement Chef-lieu*

**COMMUNE DE GRASSENDORF**  
**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 6 septembre 2011**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 22 août 2011

**12. Rapport annuel 2010 du compte-rendu d'activité de concession 2010 du groupe ESR Electricité de Strasbourg**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu d'activité de concession 2010 du groupe ESR Electricité de Strasbourg.

Les membres du Conseil Municipal,

- prennent acte du compte-rendu 2010 du groupe ESR Electricité de Strasbourg qui n'appelle pas d'observation particulière de leur part.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire,**

**Compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 9 septembre 2011**

**et de sa publication le 9 septembre 2011.**

Le Maire :

Bernard INGWILLER